



## Installation de climatisation monobloc.

Par **Scoobidou**, le **27/08/2020** à **18:18**

Bonjour,

je souhaiterais installer une climatisation monobloc (sans moteur extérieur) dans mon appartement. Le syndic a toujours refusé car il ne veut pas de bloc visibles sur l'extérieur. L'installateur me dit que dans le cas d'une climatisation monobloc il y a seulement deux grilles qui seront sur la façade et que la demande d'autorisation n'est pas requise. Cela est il vrai ?

je ne voudrais pas avoir à démonter le matériel après coup. Que dit dit la loi en la matière.

cordialement

Par **youris**, le **27/08/2020** à **21:43**

Bonjour

Si vous devez percer le mur partie commune , il vous faut demander l'autorisation de votre A.G.

Les grilles peuvent nuire à l'harmonie de l'immeuble.

Salutations